



**ATELIER PARIS21 - STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE LA
STATISTIQUE – SNDS
BAMAHO, FÉVRIER 2005, SIÈGE D'AFRISTAT.**

**FEUILLE DE ROUTE POUR LE
PILOTAGE DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE LA STATISTIQUE
BURKINA FASO**

1. LE DISPOSITIF INSTITUTIONNEL

Le dispositif institutionnel de pilotage repose sur une structuration à trois niveaux de programmation :

- A la base, les services et institutions chargées des productions statistiques sectorielles et spéciales ;
- Au niveau intermédiaire, les Commissions spécialisées par domaine du système statistique pour la programmation, la coordination et/ou la supervision directe des activités de production statistique sectorielle ;
- Et au troisième niveau, le Conseil National de Coordination Statistique (CNCS), organe national de coordination, d'évaluation et de suivi du SDS.

Le Conseil National de Coordination Statistique (CNCS)

C'est l'organe supérieur de conception et de pilotage SDS. Le Secrétariat Technique Permanent du CNCS (STP/CNCS) est l'organe technique de coordination, de supervision et de gestion permanentes des activités du SDS. A cet effet, il prépare pour les sessions du CNCS, les divers rapports sur l'exécution du SDS et l'avancement des études, enquêtes ou recensement en cours.

les Commissions spécialisées par domaine du système statistique

Les Commissions spécialisées seront entre autres des structures interministérielles chargées de la programmation, du pilotage et de la coordination des activités du SDS dans leur secteur. Elles regrouperont les Ministères techniques ou organismes intervenant dans le même domaine ou dans des domaines proches. Chaque système assurera une fonction de programmation, une fonction de production et une fonction de valorisation des données. Chaque fonction sera exercée de façon paritaire par des catégories d'acteurs appropriées.

2. STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE

Les modalités de mise en œuvre du SDS consistent à dégager toutes les procédures et précautions permettant d'assurer sa bonne exécution.

L'exécution du programme est assurée par chaque structure responsable d'opérations : l'INSD et le Service des Statistiques Agricoles, pour les recensements et les grosses enquêtes nationales ; toutes les composantes de production statistique pour les opérations sectorielles relevant de leurs compétences.

L'INSD veille à la coordination de l'ensemble des activités. A cet effet, son service de coordination devra être renforcée en ressources humaines et en moyens matériels et financiers. Ce service doit jouer le rôle de cerveau et de mémoire du STP/CNCS.

Le SDS rassemble les projets d'enquêtes, de recensements, des études de réorganisation, de restructuration des composantes statistiques au cours de six années, en fonction des priorités et arbitrages. Il précise les dépenses qui en résultent pour chacune des années. Aussi, les structures responsables des composantes devront présenter chaque année un rapport d'exécution ainsi que la nouvelle situation des activités à réaliser.

3. MÉCANISME DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

3.1. Modalité de suivi et d'évaluation

L'efficacité du programme réside dans son application concrète. Sa réussite dépend des mécanismes de suivi, d'évaluation et de révision mis en place.

Au niveau des structures de production

Chaque service, chaque direction, et enfin chaque ministère est responsable de l'exécution de sa part de programme. Les responsables des opérations assurent la supervision quotidienne de l'exécution des opérations relevant de leur responsabilité. Ils fournissent toutes les informations nécessaires à leur évaluation et adressent selon une périodicité établie, un rapport d'exécution aux organes de coordination. Ces rapports devront indiquer clairement le niveau d'exécution des activités, le respect des calendriers de celles-ci. Ils doivent proposer en outre dans leur rapport les ajustements nécessaires qu'il faut opérer selon les besoins.

Au niveau des systèmes d'information

Les Commissions spécialisées se réunissent périodiquement pour statuer sur les rapports d'exécution, font des propositions d'ajustement et rendent compte au STP/CNCS.

Au niveau national

Le STP/CNCS qui est assuré par l'INSD doit jouer un rôle important dans le suivi et l'évaluation du programme. Il prépare le bilan annuel et les documents techniques de base pour la session du CNCS. Il organise la tenue des sessions d'évaluation et de bilan de réalisation.

Le CNCS tient une session annuelle sur le SDS, qui apprécie l'exécution de la tranche annuelle concernée, définit les instructions et les orientations pour la suite des activités.

3.2. Les critères de réussite du programme

Les indicateurs de réussite du programme doivent permettre d'apprécier le succès du programme. Ces indicateurs prendront en compte :

1. le niveau de réalisation des objectifs du programme ;
2. le niveau d'exécution des tranches annuelles ;
3. le niveau de mobilisation financière des tranches annuelles ;
4. l'appréciation des résultats quantitativement et qualitativement ;
5. le respect du calendrier des opérations ;
6. l'adéquation des résultats aux objectifs du SDS

4. MÉCANISMES DE RÉVISION

La SNDS couvre la période 2004-2009, soit deux périodes triennales de mise en œuvre du CSLP.

L'engagement a été pris par le Gouvernement lors de la revue du CSLP en 2004 consacrée à l'année 2003, de réaliser dorénavant la revue consacrée à l'année n au plus tard en avril de l'année n+1. Ceci répond au souci d'infléchir sur les allocations budgétaires afin de mieux orienter les ressources budgétaires à la réalisation des priorités en matière de réduction de la pauvreté. C'est à ce titre qu'un programme statistique minimal annuel sera annexé au CSLP dont la mise en œuvre fournira les outils de mesures dans le cadre de l'évaluation des progrès réalisés. Aussi ce programme prioritaire sera également discuté et inscrit dans le cadre du budget national.

Dans le souci de mieux prendre en compte les besoins en matière de production statistique dans les politiques de développement économique et social, il est prévu une évaluation annuelle de la stratégie, suivie d'une révision tous les trois ans. Cette révision qui est alignée sur l'agenda du CSLP permet de répondre à la demande de statistiques pour le suivi de la pauvreté et des OMD et de profiter du cadre offert par le CSLP pour obtenir des financements.

Ministère de l'Économie
et du Développement
Institut National de la Statistique
et de la Démographie

Burkina Faso
Unité – Progrès – Justice



FEUILLE DE ROUTE

POUR LE PILOTAGE
DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE LA STATISTIQUE
DU BURKINA FASO

Atelier PARIS sur les SNDS Bamako, Fév 2005

1

Plan de la feuille de route

1. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL
2. STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE
3. MÉCANISMES DE SUIVI ET ÉVALUATION
 1. Modalité de suivi et d'évaluation
 2. Les critères de réussite du programme
4. MÉCANISMES DE RÉVISION
5. CALENDRIER

2

1- LE DISPOSITIF INSTITUTIONNEL

Le dispositif institutionnel de pilotage du SDS repose sur une structuration à trois niveaux de programmation :

- *A la base, les services et institutions chargés des productions statistiques sectorielles et spéciales ;*
- *Au niveau intermédiaire, les Commissions spécialisées par domaine du système statistique pour la programmation, la coordination et/ou la supervision directe des activités de production statistique sectorielle ;*
- *Et au troisième niveau, le Conseil National de Coordination Statistique (CNCS), organe national de coordination, d'évaluation et de suivi du SDS.*

3

LE DISPOSITIF INSTITUTIONNEL (suite)

- *Le Conseil National de Coordination Statistique (CNCS)*

C'est l'organe supérieur de conception et de pilotage SDS. Le Secrétariat Technique Permanent du CNCS (STP/CNCS) est l'organe technique de coordination, de supervision et de gestion permanentes des activités du SDS. A cet effet, il prépare pour les sessions du CNCS, les divers rapports sur l'exécution du SDS et l'avancement des études, enquêtes ou recensement en cours.

4

LE DISPOSITIF INSTITUTIONNEL (suite)

- *les Commissions spécialisées par domaine du système statistique*

Les Commissions spécialisées seront chargées de la programmation, du pilotage et de la coordination des activités du SDS dans leur secteur. Elles regrouperont les Ministères techniques ou organismes intervenant dans le même domaine ou dans des domaines proches. Chaque système assurera une fonction de programmation, une fonction de production et une fonction de valorisation des données.

5

2- STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE

- ✓ *L'exécution du programme est assurée par chaque structure responsable d'opérations : l'INSD et le Service des Statistiques Agricoles, pour les recensements et les grosses enquêtes nationales ; toutes les composantes de production statistique pour les opérations sectorielles relevant de leurs compétences.*
- ✓ *L'INSD veille à la coordination de l'ensemble des activités. A cet effet, son service de coordination devra être renforcée en ressources humaines et en moyens matériels et financiers. Ce service doit jouer le rôle de cerveau et de mémoire du STP/CNCS.*

6

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE (suite)

Les structures responsables des composantes devront présenter chaque année un rapport d'exécution ainsi que la nouvelle situation des activités à réaliser.

7

3- Mécanisme de suivi-évaluation

8

3.1 Modalité de suivi et d'évaluation

L'efficacité du programme réside dans son application concrète. Sa réussite dépend des mécanismes de suivi, d'évaluation et de révision mis en place.

9

Modalité de suivi et d'évaluation (suite)

➤ Au niveau des structures de production

Chaque service, chaque direction, et enfin chaque ministère est responsable de l'exécution de sa part de programme. Les responsables des opérations assurent la supervision quotidienne de l'exécution des opérations relevant de leur responsabilité. Ils fournissent toutes les informations nécessaires à leur évaluation et adressent selon une périodicité établie, un rapport d'exécution aux organes de coordination. Ces rapports devront indiquer clairement le niveau d'exécution des activités, le respect des calendriers de celles-ci. Ils doivent proposer en outre dans leur rapport les ajustements nécessaires qu'il faut opérer selon les besoins.

10

Modalité de suivi et d'évaluation (suite)

➤ Au niveau des systèmes d'information

- *Les Commissions spécialisées se réunissent périodiquement pour statuer sur les rapports d'exécution, font des propositions d'ajustement et rendent compte au STP/CNCS.*

➤ Au niveau national

- *Le STP/CNCS qui est assuré par l'INSD doit jouer un rôle important dans le suivi et l'évaluation du programme. Il prépare le bilan annuel et les documents techniques de base pour la session du CNCS. Il organise la tenue des sessions d'évaluation et de bilan de réalisation.*
- *Le CNCS tient une session annuelle sur le SDS, qui apprécie l'exécution de la tranche annuelle concernée, définit les instructions et les orientations pour la suite des activités.*

11

3.2- Les critères de réussite du programme

Les indicateurs de réussite du programme doivent permettre d'apprécier le succès du programme. Ces indicateurs prendront en compte :

1. le niveau de réalisation des objectifs du programme ;
2. le niveau d'exécution des tranches annuelles ;
3. le niveau de mobilisation financière des tranches annuelles ;
4. l'appréciation des résultats quantitativement et qualitativement ;
5. le respect du calendrier des opérations ;
6. l'adéquation des résultats aux objectifs du SDS

12

4- MÉCANISMES DE RÉVISION

- La SNDS couvre la période 2004-2009, soit deux périodes triennales de mise en œuvre du CSLP.
- L'engagement a été pris par le Gouvernement lors de la revue du CSLP en 2004 consacrée à l'année 2003, de réaliser dorénavant la revue consacrée à l'année n au plus tard en avril de l'année n+1. Ceci répond au souci d'infléchir sur les allocations budgétaires afin de mieux orienter les ressources budgétaires à la réalisation des priorités en matière de réduction de la pauvreté. C'est à ce titre qu'un programme statistique minimal annuel sera annexé au CSLP dont la mise en œuvre fournira les outils de mesure dans le cadre de l'évaluation des progrès réalisés. Aussi ce programme prioritaire sera également discuté et inscrit dans le cadre du budget national.

13

MÉCANISMES DE RÉVISION (suite)

- Dans le souci de mieux prendre en compte les besoins en matière de production statistique dans les politiques de développement économique et social, il est prévu une évaluation annuelle de la SNDS, suivie d'une révision tous les trois ans. Cette révision qui est alignée sur l'agenda du CSLP permet de répondre à la demande de statistiques pour le suivi de la pauvreté et des OMD et de profiter du cadre offert par le CSLP pour obtenir des financements.

14

Je vous remercie pour votre attention

15